

## AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

**Upper Canada Transmission Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin d'exproprier des intérêts sur certaines terres du nord-ouest de l'Ontario.**

**En savoir plus. Donnez votre avis.**

**Upper Canada Transmission Inc., sous le nom de NextBridge Infrastructure, demande à la Commission de l'énergie de l'Ontario l'autorisation d'exproprier des intérêts sur certaines terres afin de construire et d'exploiter une nouvelle ligne de transport d'électricité aérienne à double circuit de 230 kilovolts entre Thunder Bay et Wawa dans le nord-ouest de l'Ontario (Projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest).**

**Upper Canada Transmission Inc. a besoin de plusieurs ententes de servitude permanentes et temporaires pour la construction et l'exploitation du Projet d'interconnexion Est-Ouest et affirme qu'elle a été incapable de conclure des ententes relatives à 23 parcelles de terre le long du tracé de la ligne de transport.**

**Upper Canada Transmission Inc. vous a désigné comme propriétaire ou grevant des terres sur lesquelles elle demande l'autorisation pour y exproprier un intérêt. Vous trouverez ci-joint une copie de la description foncière, du levé et de la cartographie aérienne qui représentent les terres faisant l'objet de la demande d'expropriation d'Upper Canada Transmission Inc.**

**La requête d'Upper Canada Transmission Inc. concerne uniquement l'expropriation de certaines terres particulières. Elle ne porte pas sur la question de l'indemnité.**

**En vertu d'une décision et d'une ordonnance distinctes, en date du 11 février 2019, la Commission de l'énergie de l'Ontario a accordé à Upper Canada Transmission Inc. l'autorisation de construire le Projet d'interconnexion Est-Ouest.**

### **LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE**

La CEO tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Upper Canada Transmission Inc. Au cours de cette audience, la CEO prendra en compte les preuves et arguments apportés par Upper Canada Transmission Inc., ainsi que par d'autres entités dont les intérêts pourraient être mis en jeu. À l'issue de cette audience, la CEO prendra une décision quant à l'approbation de la demande d'Upper Canada Transmission Inc.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

**L'audience de la CEO portera sur des éléments précis déterminés par la loi.** La *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* spécifie les éléments que la CEO doit prendre en compte avant de rendre sa décision. Si vous souhaitez participer à l'audience de la CEO, il est important que vous compreniez quels sont ces éléments.

- La CEO tiendra compte de l'intérêt public lorsqu'elle fera une ordonnance autorisant Upper Canada Transmission Inc. à exproprier des terres.
- La CEO ne dispose pas de l'autorité servant à déterminer le montant de l'indemnité à verser.
- Si la CEO autorise Upper Canada Transmission Inc. à exproprier des terres, mais que les parties ne s'entendent pas sur l'indemnité, celle-ci sera déterminée en vertu de la *Loi sur l'expropriation* ou par l'entremise de la Commission des négociations, qui fait partie du Tribunal de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Ontario.

## INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus. Vous pouvez :

- examiner la demande d'Upper Canada Transmission Inc. sur le site Web de la CEO dès maintenant;
- déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience;
- participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous avant le **20 juin 2019**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire;
- examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure, ainsi que ses justifications, sur notre site Web.

Prenez note que pour obtenir le statut d'intervenant, vous devez être concerné par la demande d'expropriation de façon directement liée aux éléments qui seront pris en compte par la CEO.

### EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, pour participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à ce dossier, veuillez sélectionner le numéro de référence **EB-2019-0127** dans la liste disponible sur le site Web de la CEO :

<https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>.

### AUDIENCES ORALES OU AUDIENCES ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments d'ici le **20 juin 2019**.

### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre apparaîtront dans le dossier public et sur le site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse postale et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

La demande a été déposée conformément à l'article 99 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O 1998, chap. 15 (annexe B).

Commission de l'énergie de l'Ontario

C.P. 2319, 27<sup>e</sup> étage

2300, rue Yonge, Toronto, ON M4P 1E4

À l'attention de : Secrétaire de la Commission

Dépôts : <https://pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>

Courriel : [boardsec@oeb.ca](mailto:boardsec@oeb.ca)

Télé. : 416 440-7656



Ontario

Ontario Energy Board    Commission de l'énergie de l'Ontario